

# Semaine de la Sécurité des Patients

## Conduite automobile et médicaments psychotropes



### Fiche à destination des patients



#### Quelles sont les catégories de médicaments psychotropes ?

Les anxiolytiques (tranquillisants), hypnotiques (sommifères), antidépresseurs, stabilisants de l'humeur (thymorégulateurs), antipsychotiques, psychostimulants et substitutifs aux opiacés.

Les effets des médicaments psychotropes suivants peuvent entraîner **un risque pour la conduite** :

Somnolence

Baisse de l'attention

Troubles du comportement

Troubles de la vision

Troubles de l'équilibre

Ralentissement des réflexes

Nausées  
Vomissements

Maux de tête

Si vous ressentez un ou plusieurs de ces effets, **parlez en à votre médecin**.

Les pictogrammes présents sur les boîtes de psychotropes vous aident à apprécier ce risque :



**Soyez prudent**  
Ne pas conduire sans avoir lu la notice



**Soyez très prudent**  
Ne pas conduire sans l'avis d'un professionnel de santé



**Attention, danger : ne pas conduire**  
Pour la reprise de la conduite, demandez l'avis d'un médecin

#### Risque faible

Il n'y a pas de restriction pour la conduite. Néanmoins si vous ressentez des effets comme ceux cités au-dessus il faut s'abstenir de conduire sur le moment.

#### Risque réel lors de la conduite d'un véhicule

Parlez en à votre médecin et à votre pharmacien pour demander conseil.

#### Conduite formellement déconseillée

Attention, l'effet du médicament peut également se prolonger un certain temps après l'arrêt de la prise.

- ⚠ Ces risques concernent **la conduite de tout type de véhicule** (voiture, poids lourd, deux roues);
- ⚠ Soyez également **vigilant à l'utilisation de machines** (bricolage, jardinage par exemple).

#### Quelles sont les périodes les plus à risque lors de la prise de psychotropes ?

- **Au début du traitement** : les effets potentiellement dangereux pour la conduite peuvent être particulièrement marqués. N'hésitez pas à en parler à votre médecin ;
- **A l'augmentation de la posologie** ;
- **Lors de l'introduction d'un nouveau traitement** : Si vous prenez plusieurs médicaments, les effets sur la conduite peuvent être amplifiés ;
- **A l'arrêt du traitement** : Des signes cliniques peuvent apparaître et altérer votre capacité à conduire.

#### Conseils pour diminuer le risque

- **Soyez attentif aux effets du traitement** que vous pouvez ressentir avant de prendre le volant ;
- **Signalez** à votre médecin ou votre pharmacien si vous conduisez régulièrement ou si votre métier est en lien avec la conduite d'un véhicule ;
- **Ne modifiez pas et n'arrêtez pas votre traitement** sans un avis médical ;
- **La conduite sous l'emprise de drogues est interdite ainsi qu'avec une alcoolémie supérieure à 0,5 g/L de sang**. De plus, les risques sont multipliés si les psychotropes sont associés à l'alcool ou aux drogues ;
- **N'oubliez pas de faire des pauses régulièrement en voiture lors de longs trajets**.